

De la « leçon de vie » à l'abattoir : les existences handicapées toujours au service de la société validiste

Le 3 octobre dernier, Michel Barnier annonce être « favorable à reprendre le travail » sur le projet de loi sur l'euthanasie des personnes handicapées « là où il a été interrompu » lors de la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Dans la plus grande indifférence, à part la terreur et la colère des personnes directement concernées, ce texte, en cours d'examen au début de l'été, avait été validé lors d'un premier vote ; faisant ainsi consensus dans les partis politiques sans que cela ne pose question.

La Commission Handicap de Solidaires Informatique est mortifiée de voir ce projet revenir sur le devant de la scène sous les applaudissements satisfaits de personnes valides de tous bords. Car loin d'être simplement motivée par un souci de respect de la dignité, cette loi s'inscrit plus cyniquement dans un projet continu de coupes budgétaires à la santé : suppression de l'AME (Aide Médicale d'État), fermetures de services entiers, accueil et structures indignes, discriminations et maltraitements, etc. Sur l'ensemble des territoires français, l'accès aux soins est de plus en plus difficile, mettant prioritairement en péril les personnes précaires malades ou handicapées.

Au-delà de ce constat dramatique, n'oublions pas que la participation à la vie en société constitue une lutte permanente pour chaque personne handicapée... Quand elle ne tient pas de l'impossible, qu'il s'agisse de logement, déplacements, courses, culture, de travail et même d'accès aux espaces militants.

Dans ce contexte, l'enthousiasme généralisé pour cette loi d'euthanasie est abject.

Trouver un médecin traitant ou spécialiste relève du luxe pour nombre d'entre nous : les personnes pour qui un suivi médical assidu est une condition sine qua non de survie sont d'ores et déjà en danger.

Nombreuses sont les alertes sur les dysfonctionnements structurels, voire intentionnels des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) et les conditions d'accès à leurs aménagements.

Il en va de même pour le dispositif ALD (Affections Longue Durée), ses renouvellements de plus en plus difficiles, tout comme la menace de sa réforme imminente.

Il faut par ailleurs savoir que 33 % des bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) vivent sous le seuil de pauvreté situé à 1 216 euros par mois pour une personne seule. De fait, avec 1 016 euros, le montant maximum de l'AAH est inférieur à ce seuil.

Sous couvert de dignité des personnes « en fin de vie », plaçant d'abord en exergue la souffrance des personnes accompagnantes familiales et du personnel soignant et en nous infligeant l'offense de nous dépeindre comme des fardeaux, **l'ensemble de l'échiquier politique sacrifie nos vies sur l'autel de la rentabilité, assumant pleinement son eugénisme.**

Le fait que la visibilité des militants et militantes « aidantes » prenne systématiquement le pas sur celle de leurs pairs et paires handicapées en dit long sur la place que vous daignez nous accorder.

Comment osez-vous invoquer les maladies incurables, en phase avancée ou terminale, quand :

- un accès aux soins digne de ce nom pourrait éviter une partie non négligeable d'entre elles ?
- dans un même souffle, vous réduisez le taux de prise en charge des consultations médicales, et rendez plus difficile l'accès aux traitements ?
- l'ensemble de la société nie la réalité d'une pandémie qui handicape chaque semaine de nouvelles personnes ?

Comment osez-vous vous satisfaire de l'idée d'un tel « progrès » quand, dans les pays où ce type de loi a été mis en place, on nous alerte déjà du fascisme rampant ?

Au Canada, la loi MAID (*Medical Assistance in Dying*) avait été introduite sur les mêmes critères que la version actuellement étudiée en France. Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire d'avoir une pathologie fatale ou au stade terminal pour pouvoir être euthanasié.e.

En 2027, les maladies mentales comme la dépression seront également éligibles à MAID.

Depuis son introduction en 2016 jusqu'en 2022, MAID a tué presque 50 000 personnes. Durant cette période, au Canada, il y a eu plus de 3 fois plus de personnes euthanasiées que de personnes décédées dans un accident de la route.

En 2022, 4,1% des décès dans le pays sont attribués à MAID.

Entre 2021 et 2022, le nombre d'euthanasies annuel a progressé de 31,2%.

Depuis 2016, de nombreux témoignages alertent sur l'insistance avec laquelle les personnes malades chroniques et handicapées précaires sont dirigées vers MAID.

Nous exigeons la fin de cette loi eugéniste, comme celle des débats humiliants qui pullulent et étouffent les voix des personnes concernées. Nous militons pour la fin d'une société validiste et la protection de toutes les personnes les plus vulnérables.

La Commission Handicap de Solidaires Informatique

Sources

- MAID au Canada :
 - Page Wikipedia en anglais « [Euthanasia in Canada](#) » ;
 - Documentaire vidéo « [Better off dead?](#) » de Liz Carr, en anglais sous-titré en français par le CLHEE, 14 mai 2024.
- Sur la suppression de l'AME : « [Aide médicale d'Etat : trois questions sur sa suppression, votée au Sénat](#) », article de Romain Geoffroy pour Le Monde, 9 novembre 2023 ;
- « [Sécurité sociale : vers une baisse du taux de prise en charge des consultations médicales](#) », article de Solenn Poullennec pour Les Echos, 1 octobre 2024 ;
- « [Tramadol et codéine devront être prescrits sur une ordonnance sécurisée dès le 1er décembre](#) », article de l'ANSM, 26 septembre 2024 ;
- « [Statistiques sur les collisions de la route au Canada : 2022](#) », Gouvernement du Canada.

Ressources complémentaires à consulter

- Vidéo en français et sous-titrée, « [Mourir avec assistance : plus facile que vivre dignement](#) », Les vidéos de Léo, 10 mai 2024 ;
- « [Pour penser l'aide à mourir dans la soi-disant dignité, il faut d'abord garantir une vie digne](#) », article de Petite Loutre, 21 avril 2024 ;
- « [Fin de vie : pour les personnes handicapées, « la mort ou quelle vie ? »](#) », article de Céline Extenso pour Politis, 20 mars 2024 ;
- « [Plutôt mort que handicapé](#) », article d'Elena Chamorro, 13 octobre 2024 ;
- « [Fin de vie : prendre conscience des pressions normatives](#) », podcast « Le Biais » de Lionel Naccache, sur France Culture, 6 octobre 2023.